

**DIRECTION DES ACHATS ET DES RECETTES EXTERNES
SOUS-DIRECTION OPERATIONS ACHATS & RECETTES EXTERNES**



Règlement de mise en concurrence

**CONSULTATION OUVERTE (PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC SOUMIS AUX
ARTICLES L. 2500 ET SUIVANTS DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

**Etude d'un détendeur électronique innovant pour
des applications du Transport Spatial**

ORATSR202602328

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 2/9
---	---	---

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE	3
2	SPECIFICATIONS	4
2.1	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	4
2.1.1	<i>Allotissement</i>	4
2.1.2	<i>Offre variante</i>	4
2.1.3	<i>Exigences minimales</i>	5
2.2	SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES	5
2.3	SPECIFICATIONS FINANCIERES	5
2.4	CADRE DE REPONSE	5
3	CONDITIONS DE CHOIX	6
3.1	CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE	6
3.2	CRITERES DE SELECTION	6
4	DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE	7
4.1	APPEL A CANDIDATURE PREALABLE	7
4.2	VISITE DE SITE	7
4.3	EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE	7
4.4	NEGOCIATION DE L'OFFRE	8
4.5	SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT	8
4.6	MISE AU POINT DU MARCHE	8
4.7	DECLARATION SANS SUITE	9

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 3/9
---	--	--

La présente consultation est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de consultation et ses annexes :
 - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
 - Annexe 2 : Cadre de réponse
 - Annexe 3 : Fiche financière
 - Annexe 4 : CCAP CNES 2021
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques
- [DA3] : Le projet de contrat

1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente consultation porte sur l'étude d'un détendeur électronique innovant pour des applications du Transport Spatial, telles que définies dans le cahier des clauses techniques [DA2].

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 4/9
---	--	---

2 SPECIFICATIONS

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1.1 Allotissement

La présente mise en concurrence n'est pas allotie. L'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies dans le cahier des clauses techniques [DA2], qui constitue un **lot juridique unique**.

Ce lot juridique se décompose comme suit :

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1
 - Etude d'un détendeur électronique innovant pour des applications du Transport Spatial
 - Durée : 12 mois
 - Montant forfaitaire ferme

2.1.2 Offre variante

Le Candidat est autorisé à présenter une offre variante, telle que spécifiée ci-après.

Offre de base : La présentation d'une offre de base par le Candidat est imposée à l'appui de son offre variante. En l'absence de l'offre de base, l'offre variante proposée par le Candidat sera considérée irrégulière.

L'offre variante constitue une offre à part entière et devra respecter l'intégralité des modalités relatives à l'Offre, stipulée dans le présent règlement de mise en concurrence (notamment contenir l'ensemble des pièces mentionnées).

Par ailleurs et en complément de son offre variante, le Candidat fournira à minima :

- **la liste des spécifications du cahier des clauses techniques [DA2] modifiées par l'offre variante ;**
- **la description des impacts techniques et/ou financiers de l'offre variante.**

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 5/9
---	---	---

2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, l'offre du Candidat doit respecter des exigences minimales, telles que spécifiées ci-après :

- Exigences Techniques du lot 1 mentionné à l'article 5.3 des Clauses Techniques.

2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES se réserve le droit de retenir plusieurs offres.

Les prestations feront l'objet d'un Marché, d'une durée prévisionnelle de 12 mois.

Le projet de contrat est présenté en [DA3].



Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le projet de contrat tel que soumis dans le règlement, constitue un socle contractuel non négociable.

2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

Affichage du prix : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est informé que les crédits alloués à cette affaire sont de 100 K € HT. Pour autant, cette indication ne constitue pas un motif de non-conformité de l'offre, dont le montant sera évalué conformément aux critères de sélection établis au §3.2.

Cofinancement : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, l'offre du Candidat pourra proposer un cofinancement dont la valeur est laissée à sa libre appréciation.

2.4 CADRE DE REPONSE



L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>



Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible, le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
Service Achats – Recettes externes DAR/OAR/TSR
Adresse : 52, rue Jacques Hillairet - 75612 Paris Cedex

A l'attention de Monsieur Quentin BRUNET
quentin.brunet@cnes.fr

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 6/9
---	---	---

👉 Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.

3 CONDITIONS DE CHOIX

3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non-conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,
- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

Réf.	Libellé	Pondération en %	Eléments d'appréciation *
A	Critère technique	35 %	• Qualité technique de l'offre • Niveau d'expérience et de compétences du profil type dans le domaine des équipements cryogéniques • Conformité de la matrice par rapport aux exigences techniques décrites dans le paragraphe 5 du cahier des clauses techniques • Pertinence de la réponse au regard des clauses techniques
B	Critère Organisation/Méthode	20 %	• Crédibilité et durée du planning proposé • Qualité de l'interface avec le CNES (interlocuteur unique), visibilité et transparence sur les activités • Niveau de cofinancement proposé par le candidat

 CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 7/9
---	---	---

			• Capacité de la solution à solliciter et développer le tissu industriel français • Capacité à mobiliser des ressources internes pour assurer la continuité et la qualité du travail • Conformité de la matrice par rapport aux exigences de management décrites dans le paragraphe 6.1 du cahier des clauses techniques • Gestion autonome de projets similaires • Niveau de cofinancement proposé par le candidat
C	Critère Prix	25 %	• Montant global forfaitaire ferme
D	Critère RSE	20 %	• Compétences et Références en matière d'écoconception et niveau d'intégration d'une réflexion visant à limiter l'impact environnemental pour tous les choix réalisés par le Candidat • Conformité de la matrice par rapport aux exigences RSE décrites dans le paragraphe 6.2 du cahier des clauses techniques • Pertinence du dispositif permettant d'améliorer les conditions de travail, l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle, la gestion du temps de travail

* Liste non exhaustive

4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.

4.2 VISITE DE SITE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'une visite de site.**

4.3 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le :

30/11/2026 – 12h00



Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 8/9
---	--	---

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

4.4 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence pourra donner lieu à une phase de négociation, selon les modalités précisées ci-après.

Postérieurement à la réception de l'offre, le CNES peut :

- Inviter le Candidat à participer à une phase de négociation qui conduira à la remise d'une offre modifiée en conséquence. Dans le cadre de cette phase, outre la négociation conduisant à une offre modifiée, le CNES a notamment la faculté de réclamer des justificatifs au Candidat en ce qui concerne tel ou tel élément de son offre de prix et peut exiger des précisions supplémentaires sur l'ensemble des composantes de l'offre. Dans tous les cas, ces précisions devront parvenir au CNES via le profil acheteur dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande et seront à intégrer dans l'offre modifiée.
- Demander au Candidat, avant sa décision de choix, des précisions et compléments concernant la teneur de son offre modifiée, ces précisions ou compléments ayant pour but d'éclairer le dossier. Le Candidat est tenu de fournir au CNES via le profil acheteur tous les compléments d'information techniques, administratifs ou financiers qui peuvent lui être demandés dans les **trois (3) jours** qui suivent la demande.
- Procéder au choix de l'offre modifiée, sur la base des critères de sélection exposés au paragraphe 3.2 ci-avant.



Toutefois, le CNES se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans négociation.

L'offre initiale s'applique tant que l'offre modifiée n'est pas émise par le Candidat. L'offre modifiée engage le Candidat.

4.5 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

4.6 MISE AU POINT DU MARCHÉ

	Règlement de mise en concurrence Étude de marché du Détendeur Électronique ORATSR202602328	Ed. : 1 Date : 23/09/2026 Page : 9/9
---	--	---

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.



Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.



En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.

4.7 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.

❖ Fin du document ❖